Communiqué de la Coopérative Le Mimosa du 18 février 2022.

Suite à la séance d'information du Conseil fédéral du 17 février 2022, les mesures anti-covid se relâchent et permettent un retour progressif à une situation de plus en plus normale.

Extraits:

Le Conseil fédéral lève les mesures – recommandation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé ainsi que l'isolement sont maintenus jusqu'à fin mars 2022.

À partir de jeudi 17 février 2022, l'accès aux magasins, aux restaurants, aux établissements culturels, aux établissements ouverts au public et aux manifestations est à nouveau possible sans masque ni certificat.

Le port du masque obligatoire et la recommandation de télétravail sont également abrogés. Lors de sa séance du 16 février 2022, le Conseil fédéral a levé la majorité des mesures nationales de lutte contre la pandémie de coronavirus.

Il ne maintient que l'isolement des personnes dépistées positives ainsi que le port du masque obligatoire dans les transports publics et dans les établissements de santé.

Il s'agit de protéger les personnes vulnérables jusqu'à la fin mars 2022. La situation reviendra ensuite à la normale.

Recommandations du Comité Mimosa

Ces bonnes nouvelles nous amènent à penser que nous pouvons à nouveau reprendre nos activités maçonniques dans l'ensemble de nos locaux.

Toutefois, par mesure de précaution et du fait de la configuration de nos locaux qui ne permettent pas une aération parfaite, nous recommandons de respecter les mesures ci-après jusqu'à fin mars 2022 où une nouvelle évaluation sera faite :

- Désinfection des mains avec le produit mis dans le hall d'entrée.
- Conservation du masque <u>lors des déplacements</u> dans le Temple et dans la salle humide,
- Si des personnes devaient avoir des symptômes de type covid, de bien vouloir rester à la maison.

Nous vous remercions par avance de respecter ces quelques recommandations selon votre propre responsabilité.

* *